

PROJET DE PLAN D'ACTION RÉGIONAL TRIENNAL 2016-2019

PREAMBULE

Comme nous le constatons déjà dans le PART 2013-2015 et comme nous l'envisageons, mais peut-être pas avec une telle intensité, l'environnement administratif, réglementaire, géopolitique et social de nos activités continue son évolution à marche forcée.

A l'évolution nationale (cadre réglementaire, Grandes Régions, désengagement de l'Etat, pression DALO, ...) viennent se superposer en Ile de France les spécificités de la région Capitale (Métropole du Grand Paris, pénurie endémique de logements sociaux, attractivité du territoire et pression continue de la demande des jeunes en mobilité, ...).

Sans noircir le tableau - la période a tout de même vu notre exception culturelle FJT confirmée par la loi - on voit bien que l'adaptation à ces changements est cruciale pour notre activité et nos projets.

Il nous faut donc continuer le travail engagé : rester à l'affût de ces évolutions, de la compréhension de leurs enjeux pour les jeunes et pour nous, y conserver la place que nous avons su y acquérir ces dernières années en tant qu'acteur référent du logement des jeunes ; place acquise pas notre action directe, certes, mais également par notre capacité à nous inscrire en partenariat avec des ensembles actifs plus grands : AORIF, AFFIL, CRAJEP, etc...

Que l'on souhaite simplement conforter son activité ou que l'on veuille développer ou adapter son offre, nous devons renforcer notre volonté commune de répondre aux besoins des jeunes et des territoires.

Les orientations de ce nouveau PART s'inscrivent dans la dynamique du précédent, avec la même volonté de mener lucidement notre travail d'influence sur la qualité de l'accueil des jeunes en mobilité en Ile de France.

UN PLAN D'ACTION REGIONNAL TRIENNAL ISSU DE NOS STATUTS

- Promouvoir et défendre la place et **les aspirations de la jeunesse dans la société** ;
- Promouvoir et développer une démarche économique, sociale et éducative du **logement des jeunes** dans leurs diversités ;
- Promouvoir, représenter et défendre **les adhérents de l'URHAJ Ile-de-France**
- Rassembler les adhérents, **mutualiser leurs expériences** et concourir à leur formation
- Initier et/ou accompagner des expériences **d'interventions sociales et pédagogiques novatrices**, en particulier dans le champ du logement temporaire et de l'habitat

DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES ET REACTUALISEES

FAIRE VIVRE ET DEVELOPPER LE RESEAU

Nous devons amplifier la mobilisation de nos adhérents sur les enjeux d'intérêt collectif, le partage de pratiques et la mutualisation.

Nous devons renforcer notre organisation interne, pour assurer l'accompagnement des associations adhérentes dans leurs phases de difficultés, mais également dans leurs phases de développement et d'expérimentation.

Nous devons amplifier notre attractivité et être en capacité de fédérer largement au sein de notre union les acteurs de l'habitat des jeunes partageant nos valeurs et nos ambitions.

« Renforcer notre capacité de réactivité collective » *

FAIRE EMERGER DES SOLUTIONS SPECIFIQUES POUR L'HABITAT DES JEUNES

Fort du savoir-faire issu de nos projets FJT et en fonction des évolutions contextuelles, nous devons renforcer notre capacité à nous adapter, à innover et à expérimenter pour répondre aux évolutions des besoins des jeunes et des enjeux de développement des territoires. Ceci en portant et affirmant notre approche généraliste et transversale des situations, qui seule permet d'atteindre la valeur ajoutée de notre accompagnement lié au logement et la socialisation des jeunes par l'habitat.

« Accompagner l'évolution de nos projets et de nos métiers » *

FAIRE EXISTER LA QUESTION DE L'HABITAT DES JEUNES SUR TOUS LES TERRITOIRES

La mise en lumière des besoins et de leurs évolutions relève de notre responsabilité, nous devons alimenter les acteurs publics en données, analyses, réflexions et propositions. Pour ce faire, il nous faut renforcer nos capacités d'observation collectives des situations et des mobilités des jeunes. Mais aussi, construire l'ensemble des partenariats nécessaires pour faire vivre nos débats et dialoguer efficacement avec les décideurs locaux.

« Démultiplier notre capacité d'action du régional au local » *

* séminaire régional de l'URHAJ Ile-de-France du 20 février 2015

DES ENJEUX ESSENTIELS A DECLINER EN PLAN D'ACTION

NOUVELLE ORGANISATION DES TERRITOIRES

Intégrer les conséquences de la mise en place du Grand Paris et du nouveau visage de l'organisation territoriale francilienne.

EX : investir les nouvelles conférences intercommunales d'attribution pour que l'accès au parc social des jeunes soit présent dans les préoccupations de ces nouvelles instances...

EVOLUTIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Assurer l'adaptation de nos projets aux changements de priorités des pouvoirs publics.

EX : les nouvelles dispositions relatives aux "contrats jeunes majeurs" vont transformer nos modes d'accompagnement de ces publics qui devront pouvoir se poursuivre dans un modèle économique cohérent.

EVOLUTIONS DES MOBILITES ET DES MODES DE VIE

Inventer les modalités d'accompagnement des nouvelles formes de mobilité des jeunes et développer les partenariats adaptés.

EX : L'augmentation de familles monoparentales nous oblige à réfléchir aux conditions d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes travailleurs avec enfant.

RENFORCEMENT DES QUALIFICATIONS ET DES COMPETENCES DES ACTEURS DU RESEAU

Anticiper les besoins en la matière sans attendre les injonctions externes.

EX : Faciliter l'accès des nouveaux personnels à des formations « cœur de métier »

NOUVELLES FORMES DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION

S'appuyer sur les chantiers collectifs qui ont bien fonctionné (évaluation interne et externe) pour mettre en œuvre de nouvelles formes de coopération.

EX : création de référentiel commun / passation de marchés collectifs ...

DIVERSIFICATION ET ELARGISSEMENT DE NOS PROJETS

Expertiser les solutions déjà expérimentées et envisager leur développement. S'ouvrir à d'autres solutions de logement et d'accompagnement

EX : colocations en logement social ...

DÉVELOPPEMENT ET MAINTIEN D'UNE OFFRE DE QUALITE

Créer les conditions du développement d'offres nouvelles et du maintien de l'offre existante, dans un contexte particulièrement complexifié (réglementairement, techniquement et économiquement).

EX : Accompagner le renforcement de la qualité énergétique de nos bâtiments.

PROMOTION DE LA PLUS-VALUE DE NOS ACTIONS

Renforcer notre capacité à valoriser nos spécificités, à accroître notre lisibilité, à convaincre de la valeur ajoutée de nos projets.

EX : renforcer la dimension politique de nos observatoires